

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 901

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 40

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« citoyens »

le mot :

« pétitionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.